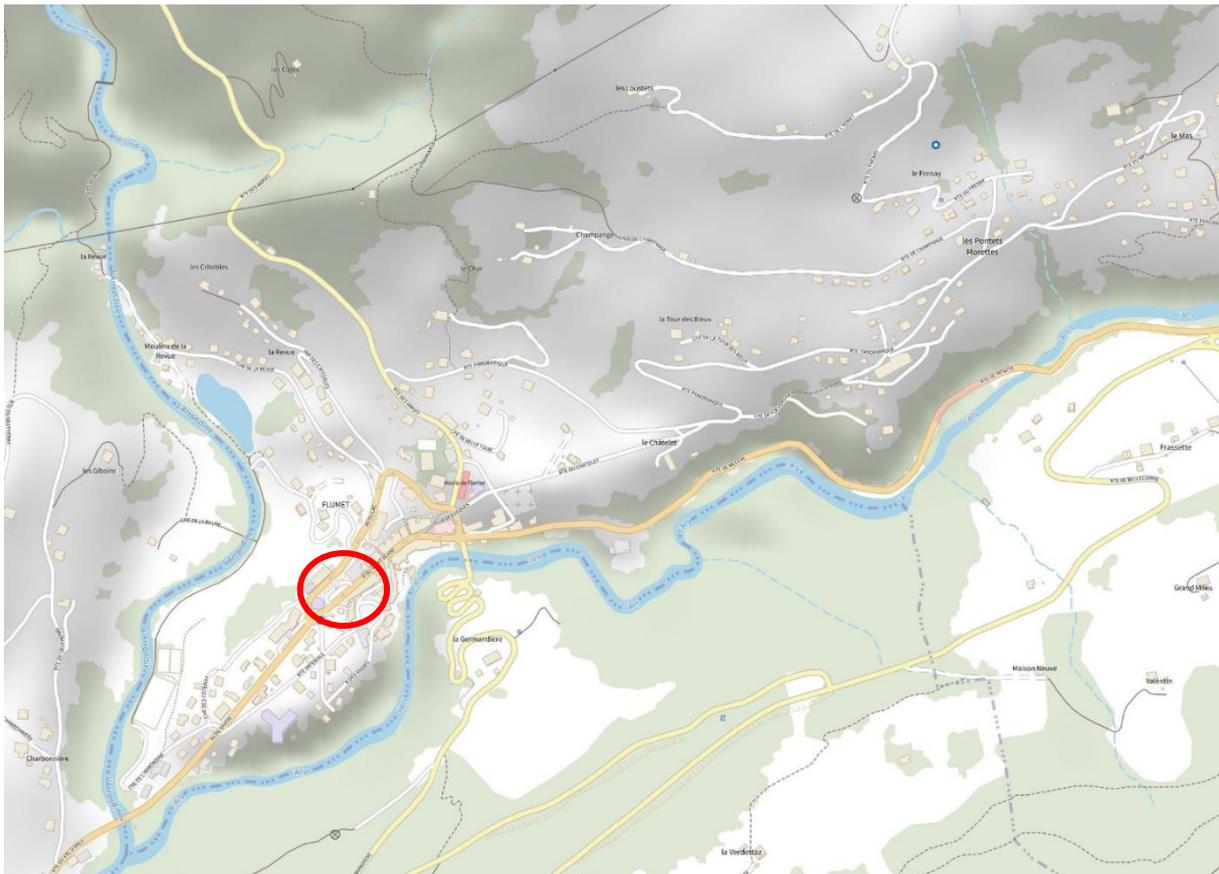


**Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme pour un plan local d'urbanisme**

**RUBRIQUE 2.5**

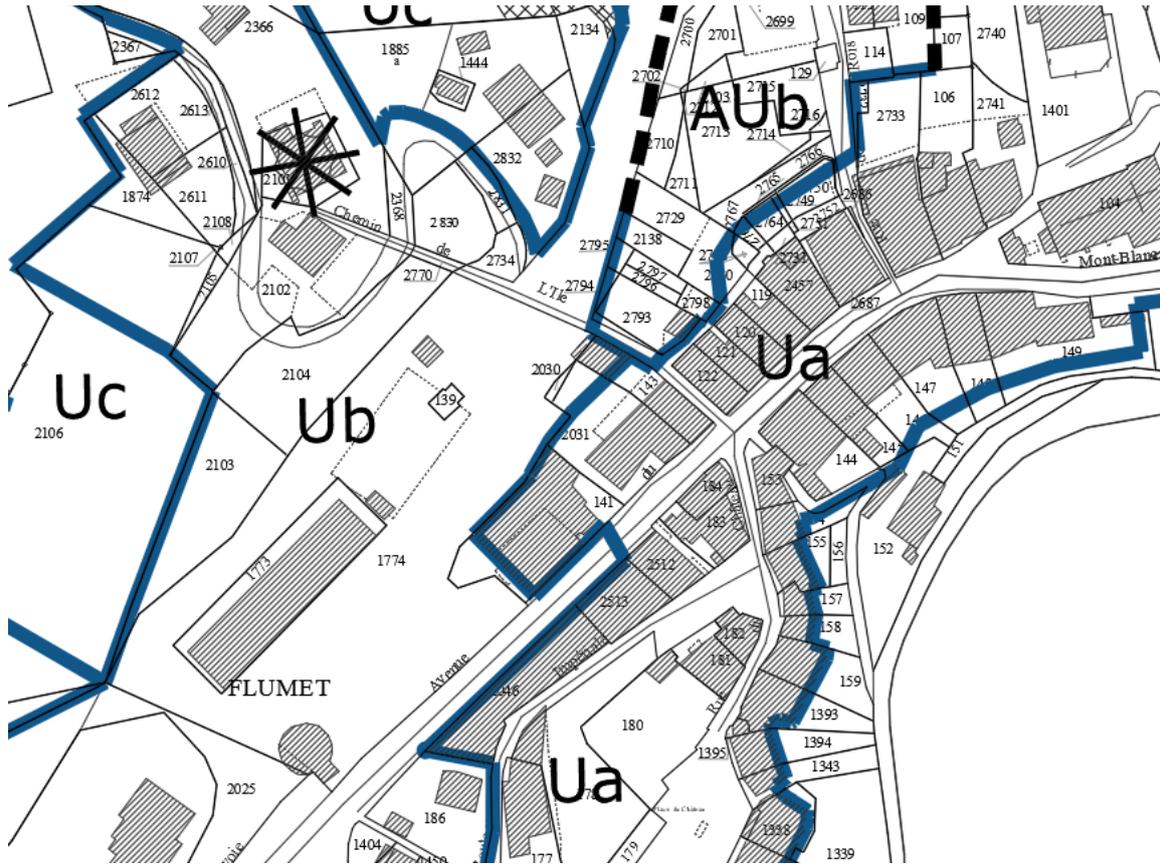
**Localisation du secteur concerné par la procédure**



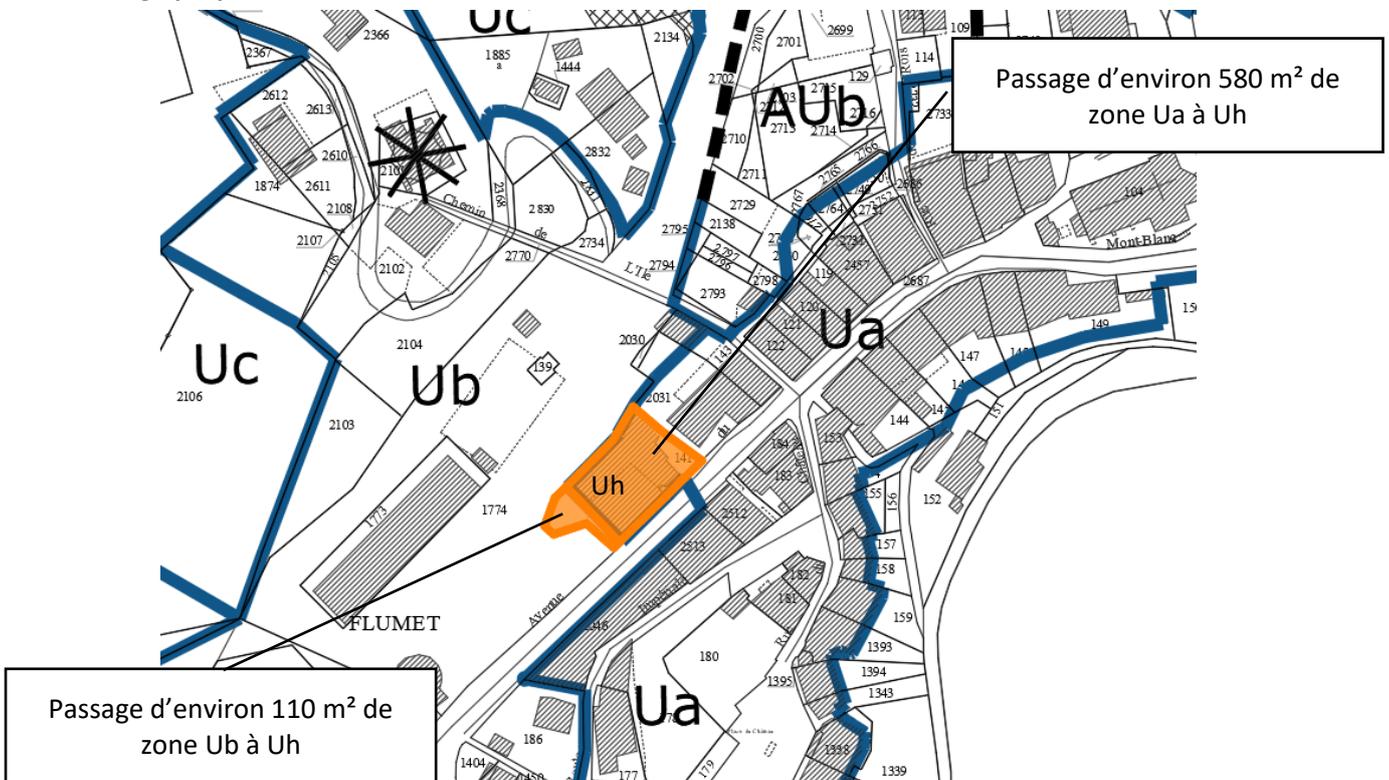
Source : <https://geoportail.rgd.fr>

# Commune de Flumet – modification simplifiée n°1 du PLU

## Zonage actuel



## Zonage proposé



## **RUBRIQUE 6 – AUTO-EVALUATION**

### **Susceptibilité d'affecter significativement un site Natura 2000**

Aucun site Natura 2000 n'est recensé sur la commune de Flumet, ni sur les communes voisines. Les évolutions du PLU sont sans incidence directe ou indirecte sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 ou des habitats et espèces d'intérêt communautaire ayant valu la désignation du site.

### **Incidences sur les milieux naturels, la biodiversité et les corridors écologiques**

Un corridor est recensé par le SRADDET sur la partie est du territoire communal, de part et d'autre de la RD1212 menant à Praz-sur-Arly.

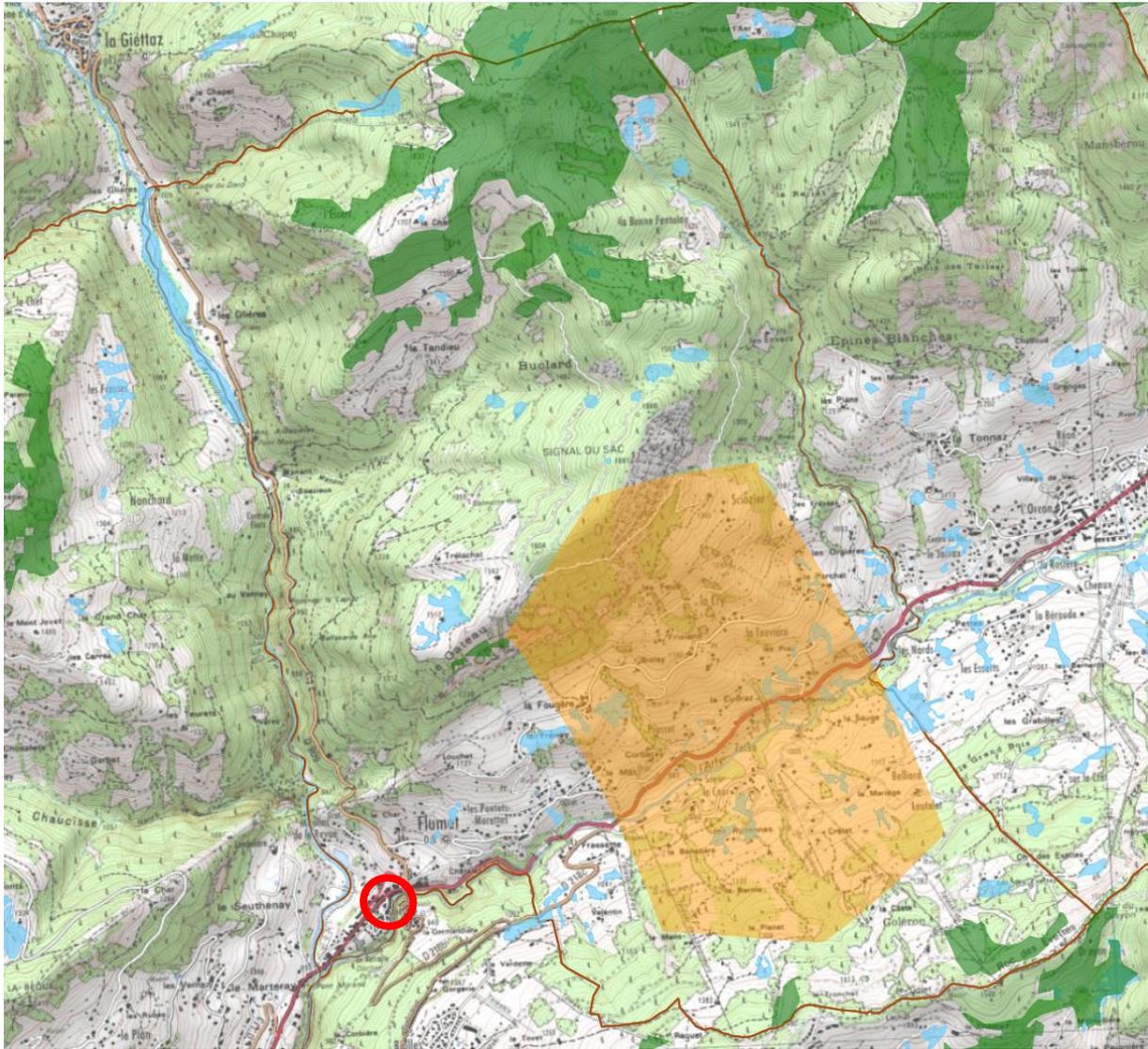
La ZNIEFF de type 2 « Chaîne des Aravis » concerne l'extrémité nord-ouest de la commune.

Les zones humides recensées au SRADDET ou dans les inventaires départementaux se situent à bonne distance du périmètre objet de l'évolution du PLU.

L'évolution du PLU a pour objet la création d'un secteur particulier sur un centre de vacances proposant des prestations hôtelières, de façon lui à conserver une destination d'hôtel. Ce bâtiment se situe au centre-bourg de Flumet, hors de tout corridor ou réservoir de biodiversité.

Par conséquent, l'évolution du PLU est sans incidences sur la conservation des réservoirs de biodiversité, dont les milieux humides, et du corridor écologique recensé par le SRADDET sur la partie est du territoire. Elle est également sans incidences sur les milieux naturels et la biodiversité, le site étant déjà bâti.

Trame verte et bleue identifiée au SRADET



Cours d'eau de la trame bleue régionale -  
SRADET Auvergne-Rhône-Alpes



**NATURE - AUTRES ZONAGES**

**Trames vertes et bleues SRADET Avril  
2020**

 Corridors écologiques linéaires

Corridors écologiques surfaciques - SRADET  
Auvergne-Rhône-Alpes



Réservoirs de biodiversité - Trame verte et  
bleue - SRADET Auvergne-Rhône-Alpes



Lacs naturels et espaces surfaciques liés au  
cours d'eau - SRADET Auvergne-Rhône-Alpes



Zones humides régionales issues des  
inventaires départementaux - SRADET  
Auvergne-Rhône-Alpes



Espaces perméables relais linéaires de la trame  
bleue



Source : <https://carto.datara.gouv.fr>

### **Incidence sur les zones humides**

Les zones humides recensées sur la commune de Flumet sont localisées sur les versants. Aucune ne sera impactée par les évolutions du zonage portant sur le centre-bourg.

### **Incidences sur la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers**

Le périmètre objet de l'évolution du PLU est déjà bâti et classé en zone Urbaine. Cette évolution n'impacte aucun espace agricole, naturel ou forestier.

### **Incidences sur l'eau potable**

L'évolution du PLU a pour objet la création d'un secteur particulier dans une zone déjà classée en zone Urbaine, pour pérenniser la destination « hôtel » du bâtiment. Elle n'a aucune incidence sur la consommation en eau potable.

### **Incidences sur la gestion des eaux usées et pluviales**

L'évolution du PLU a pour objet la création d'un secteur particulier dans une zone déjà classée en zone Urbaine, pour pérenniser la destination « hôtel » du bâtiment. Elle n'a aucune incidence sur la gestion des eaux usées et pluviales.

### **Incidences sur le paysage ou le patrimoine bâti**

L'évolution du PLU a pour objet la création d'un secteur particulier dans une zone déjà classée en zone Urbaine, pour pérenniser la destination « hôtel » du bâtiment. Elle se situe dans le périmètre du monument historique inscrit : Maison forte des Comtes de Bieux. Elle n'a aucune incidence sur le paysage ou le patrimoine bâti.

### **Incidences sur les sols pollués, les déchets et prise en compte des ICPE et des carrières**

Le périmètre objet de l'évolution du PLU n'est pas concerné par les sites répertoriés dans les données BASOL ou CASIAS.

L'évolution du PLU n'a pas d'incidence sur la gestion des déchets.

Une seule Installation Classée pour l'Environnement est recensée sur la commune. Elle se situe à La Frassette, soit loin du centre-bourg de Flumet.

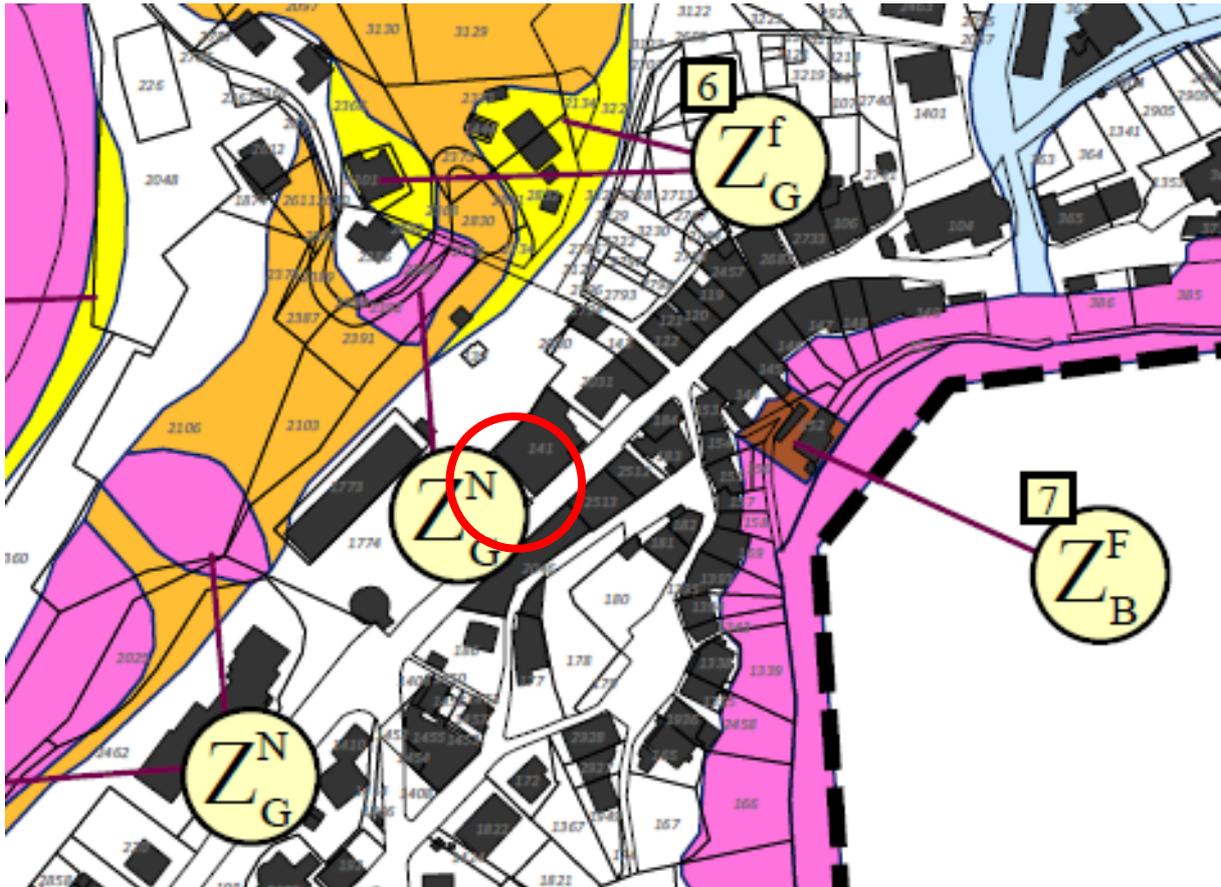
L'évolution du PLU ne porte pas sur une carrière ou extension de carrière, ni de secteur soumis à des servitudes liées à des pollutions.

### **Incidences sur les risques et nuisances**

Le secteur n'est pas soumis à des risques naturels (cf. Plan d'Indexation en Z).

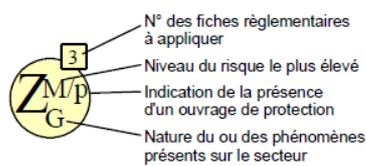
Le secteur n'est pas soumis à des nuisances connues et l'évolution du PLU n'est pas susceptible d'en générer.

Extrait du PIZ sur le centre-bourg de Flumet



Légende :

	Inondations	Mouvements de terrain
Zones inconstructibles		
Zones dans lesquelles le bâti est limité à l'existant		
Zones constructibles avec mise en oeuvre de prescriptions		
Zones constructibles faisant l'objet de recommandations		
Zones non soumises aux phénomènes cartographiés		



(cf. catalogue des prescriptions spéciales)

**Incidences sur l'air, l'énergie, le climat**

Aucun élément spécifique n'a été relevé au niveau de l'air, de l'énergie ou du climat sur le territoire communal.

L'évolution du PLU n'a pas d'incidence sur la qualité de l'air, l'énergie et le climat. Elle ne prévoit pas d'établissement sensible aux abords de sources de pollution ou de nuisances.

**CONCLUSIONS**

Cette autoévaluation menée ci-dessus montre que le projet d'évolution du PLU n'a aucune incidence notable probable sur l'environnement ou sur la santé humaine.

En conclusion, le projet n'a pas à être soumis à évaluation environnementale.